

**Mairie de VAUXRENARD (Rhône)**  
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 9</b> <b>Présents : 8</b> <b>Votants : 8</b>	<b>Date de la séance : 6 février 2023</b> <b>Date de la convocation : 30 janvier 2023</b>
<b>Présents : MM. DENUELLE Sixte - M DORY Sylvain - FOREST Daniel - POURREYRON Cyril – Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande - MM. SAVOYE Marc – TRICHARD Pascal.</b> <b>Absent excusé : M. GULGILMINOTTI Morgan</b>	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

**Objet : Convention SPA**

Après avoir exposé la nécessité et l'obligation légale d'avoir une solution de fourrière pour la commune afin d'accueillir les animaux domestiques en divagation, M. le Maire propose de signer une convention avec la Société Protectrice des Animaux de Mâcon. Cette convention a pour objet d'accueillir pour la commune de Vauxrenard les animaux domestiques errants dans le refuge fourrière de la SPA de Mâcon. En contre partie des services rendus, la commune participera financièrement au fonctionnement de la fourrière par le versement d'une redevance annuelle de 0.75 € par habitant soit un montant de 240 €.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents**

- ✎ **AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention et à engager la somme de 0.75 €/habitant et par an.

Cette somme sera inscrite au budget 2023 à l'article 6284.

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que sus dits.

Le Maire,

Sixte DENUELLE

